

---

Ettelbruck, le 18 mai 2009

## **INAUGURATION DU CENTRE THÉRAPEUTIQUE DIEKIRCH La décentralisation du CHNP continue**

**La décentralisation de la psychiatrie, l'un des axes majeurs du plan stratégique du Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP), se poursuit avec l'ouverture imminente d'un centre thérapeutique du Nord à Diekirch. Le CHNP concrétise ainsi une étape supplémentaire dans la délocalisation de certaines de ses activités.**

À l'occasion de l'inauguration du Centre Thérapeutique Diekirch, Fons Mangen, Président du Conseil d'Administration du CHNP, a tenu à remercier tout particulièrement Mars di Bartolomeo, Ministre de la Santé. Grâce à son grand engagement, la psychiatrie est devenue l'un des dossiers prioritaires dans sa politique de santé. La prise en charge des malades psychiatriques au CHNP a ainsi pu évoluer rapidement vers une psychiatrie moderne et de proximité misant avant tout sur la réhabilitation des personnes concernées et leur réinsertion dans la société.

### ***Mise en contexte***

Or, précise Fons Mangen, l'historique du CHNP, dont la création remonte à 1855, montre que son premier objectif était tout autre. À l'époque, l'Hospice Central était de type asilaire et il s'agissait surtout d'enfermer les « indigents malades et les aliénés » en les isolant de la société. Devenu Maison de Santé de l'État en 1901, puis Hôpital Neuropsychiatrique de l'État en 1974, ce centre national s'est finalement transformé en Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique en 1998, devenant un établissement public de droit privé. Aujourd'hui, la prise en charge au CHNP est surtout réhabilitative et l'objectif est de réintégrer dans toute la mesure du possible les personnes présentant un problème psychiatrique dans leur milieu de vie.

Cette évolution n'a certes pas pu se faire du jour au lendemain, mais force est de constater que de nombreux changements ont eu lieu endéans la dernière décennie et ceci grâce à un Ministre de la Santé engagé qui a participé activement au remodelage du paysage psychiatrique au Grand-Duché. Une première étape de ce changement a été la réforme de la psychiatrie en mettant fin au « monopole » du CHNP. Ainsi, la psychiatrie aiguë est prise en charge par les quatre hôpitaux généraux du pays (Hôpital Kirchberg, Centre Hospitalier de Luxembourg, Hôpital Saint Louis et Centre Hospitalier Émile Mayrisch). Seulement une fois stabilisés et en cas de besoin, les patients sont transférés au CHNP pour une réhabilitation psychiatrique.

Le plan stratégique du CHNP, intitulé « vers une réhabilitation psychiatrique hospitalière », a accompagné cette réforme. L'un des axes du plan stratégique est la dé-hospitalisation des patients dits « chroniques ». Fons Mangen se réjouit d'annoncer qu'un premier pas a été fait dans cette direction : une unité de soins a été fermée récemment et les 18 patients concernés, qui se trouvaient au CHNP depuis de longues années, ont été accueillis dans d'autres structures à travers le pays. Bien qu'il ne s'agisse que d'une première étape, le CHNP poursuivra ses efforts de dés-institutionnalisation pour rester fidèle à sa mission de réhabilitation et de réinsertion sociale des patients qui lui sont confiés.

Un autre axe de travail du plan stratégique prévoit la décentralisation et la délocalisation de certaines activités du CHNP dans des centres thérapeutiques dans les régions Sud, Centre et Nord du pays. Là encore, Fons Mangen annonce que des biens immobiliers ont été acquis dernièrement à Esch-sur-Alzette et à

Pfaffenthal pour y accueillir les centres thérapeutiques du Sud et du Centre. Des études de faisabilité sont actuellement en cours et comprennent une concertation avec d'autres services du réseau sanitaire afin de définir des collaborations concrètes dans le futur.

De plus, un autre centre délocalisé est en chantier : le centre thérapeutique pour adolescents à Putscheid. En effet, le plan stratégique du CHNP prévoyait également la création d'une filière pour la prise en charge des adolescents en difficulté. Après l'ouverture d'une unité hospitalière sur le site d'Ettelbruck, le CHNP entend élargir son offre de services à un centre délocalisé spécifiquement adapté aux besoins d'adolescents nécessitant une réhabilitation psychiatrique.

L'idée de créer des centres thérapeutiques en-dehors d'Ettelbruck n'est pas nouvelle. En 1978, un centre de réhabilitation pour personnes présentant des problèmes d'alcoolodépendance a été créé à Useldange (Centre Thérapeutique Useldange). Deux années plus tard, un centre thérapeutique pour toxicomanes a vu le jour à Manternach. L'expérience vécue à Useldange ainsi qu'à Manternach servira de modèle aux futurs centres délocalisés, affirme Fons Mangen.

Dans le cadre de sa reconversion, le CHNP franchit aujourd'hui une étape supplémentaire de son plan stratégique avec l'inauguration du Centre Thérapeutique Diekirch. Fons Mangen saisit l'occasion pour remercier chaleureusement Jacques Dahm, Bourgmestre de la Ville de Diekirch, pour une collaboration exemplaire.

### ***Le CTD en bref***

Le Centre Thérapeutique Diekirch (CTD) est une unité hospitalière de réhabilitation et fait partie de l'offre de services de la Rehaklinik du CHNP. La mission du CTD est d'aider les patients à évoluer vers une autonomie sociale la plus large possible. Pour le patient, l'objectif principal d'un séjour dans ce centre est sa réintégration et sa réinsertion dans la société.

Le CTD prend en charge des personnes adultes présentant des troubles résiduels avec un manque significatif fonctionnel de la gestion de la vie courante dans le contexte d'une pathologie psychotique de type schizophrénie. Le centre n'est pas en mesure d'accueillir des personnes présentant une persistance de troubles psychotiques aigus, particulièrement le développement d'un comportement violent et/ou agressif en milieu communautaire. En effet, l'état général du patient doit lui permettre de suivre des thérapies qui ont pour but de réapprendre des habiletés sociales et de lui conférer plus d'autonomie.

Chaque personne bénéficie d'un projet individuel de réhabilitation adaptée visant sa réintégration sociale. Ce projet inclut l'apprentissage et l'entraînement des habiletés sociales, communicatives et de gestion. Un autre point fort de la prise en charge au CTD se centre autour de l'acquisition d'une autonomie dans les activités et les exigences de la vie quotidienne, comme par exemple l'hygiène, la cuisine ou le ménage. La réhabilitation passe également par l'amélioration de l'acceptation et de la compréhension de la maladie et afin de mieux vivre en société, le patient doit également apprendre à gérer sa vulnérabilité, ses angoisses et ses états de dépression.

Un programme intense individualisé est prévu pour chaque personne prise en charge. Ainsi, l'équipe multidisciplinaire du CTD propose aux patients des séances de thérapies spécifiques s'axant sur l'entraînement des habiletés, l'ergothérapie, la psychoéducation, la sport-thérapie, des entretiens de soutien et des groupes de parole. À côté d'une offre de loisirs et d'une dynamique de groupe, le CTD entend également impliquer la famille, l'entourage et/ou l'employeur de ses patient.

L'encadrement est assuré vingt-quatre heures sur vingt-quatre par des médecins spécialisés en psychiatrie, des psychologues, des assistants sociaux, des ergothérapeutes, des infirmiers généraux et des infirmiers psychiatriques.

Le centre permet d'accueillir jusqu'à 12 personnes sans qu'une proportion définie d'hommes et de femmes ne doive être respectée. Pour favoriser une certaine harmonie dans cette communauté thérapeutique, un accord signé du règlement d'ordre intérieur est exigé.

Une demande de réhabilitation est à introduire par le psychiatre traitant et une phase de contact de deux jours est prévue pour chaque patient, sans obligation d'admission ultérieure.

Le CTD se situe en plein centre de la ville de Diekirch et proche de la zone piétonne. Le centre se compose de douze chambres individuelles avec salle de douche et WC, d'une buanderie thérapeutique, d'une cuisine thérapeutique, d'une salle à manger, d'un séjour commun avec télévision, d'un atelier thérapeutique, d'une salle thérapeutique multifonctionnelle, d'une salle polyvalente à l'extérieur (terrasse) et d'un bureau.

---